

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le 15 novembre 2019 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- -HENRY Bernard -Mr COLLET Florian- Mr DROUIN Henri-Mr BAUM Eric-

Excusé : MR MANDRA Johnny (procuration à Mr COLLET Florian)
MR COURTIER Pascal (procuration à Mr LAHACHE Robert)
Mme CASTAGNOZZI Valérie (procuration à Mme BRETON Clara)
MR THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 07/11/2019

Conseillers présents : 08

date affichage : 18/11/2019

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Mr HENRY Bernard

Affaire n°01 du 15/11/2019

SUBVENTION A LA MJC DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

Madame le Maire informe l'Assemblée que la MJC sollicite de la commune une subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

*Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 640 euros au bénéfice de la MJC de Roville-Devant-Bayon

Le montant de la subvention sera imputé à l'article 6574 au budget communal.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 18/11/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le 15 novembre 2019 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- -HENRY Bernard -Mr COLLET Florian- Mr DROUIN Henri-Mr BAUM Eric-

Excusé : MR MANDRA Johnny (procuration à Mr COLLET Florian)
MR COURTIER Pascal (procuration à Mr LAHACHE Robert)
Mme CASTAGNOZZI Valérie (procuration à Mme BRETON Clara)
MR THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 08
Nombre de votants : 13

date convocation : 07/11/2019
date affichage : 18/11/2019

Secrétaire de séance : Mr HENRY Bernard

Affaire n°2 du 15/11/2019

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

*décide de louer le logement communal F3 sis 3rue des Acacias au-dessus de l'école maternelle pour une durée de 6 ans.

*fixe le montant mensuel du loyer à la somme de 400 euros.

*charge Madame le Maire de trouver un locataire et à signer tous les documents relatifs à cette affaire (bail de location, état des lieux...)

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 18/11/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le 15 novembre 2019 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- -HENRY Bernard -Mr COLLET Florian- Mr DROUIN Henri-Mr BAUM Eric-

Excusé : MR MANDRA Johnny (procuration à Mr COLLET Florian)
MR COURTIER Pascal (procuration à Mr LAHACHE Robert)
Mme CASTAGNOZZI Valérie (procuration à Mme BRETON Clara)
MR THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 08

Nombre de votants : 13

date convocation : 07/11/2019

date affichage : 18/11/2019

Secrétaire de séance : Mr HENRY Bernard

Affaire n°3 du 15/11/2019

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

*décide de louer le logement communal F2 bis de la maison Beaujour, 25 avenue du Général Leclerc pour une durée de 6 ans.

*fixe le montant mensuel du loyer à la somme de 380 euros.

*charge Madame le Maire de trouver un locataire et à signer tous les documents relatifs à cette affaire (bail de location, état des lieux...)

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 18/11/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :

